

PORT DE PÊCHE DE MARÍN

INFORMATIONS GENERALES

DATE DE VISITE: 07/11/2024

GESTION DU PORT

Autorité portuaire : Marín and ria of Pontevedra

Gestionnaire: Ports of the State

GESTION DES ENGINS DE PÊCHE USAGÉS

EQUIPEMENTS

- Le port dispose de zones ouvertes et couvertes dédiés où les filets usagés sont déposés et stockés jusqu'à leur démantèlement et leur tri ultérieurs.
- Des chariots, des camions-grues et des presses sont disponibles dans le port pour la manutention et le transport des filets usagés.

GESTION

- Le port a mis en place des zones dédiées et facilite l'équipement pour la gestion des engins de pêche usagés.
- Les pêcheurs déchargent les filets et les transportent, à l'aide d'un camion-grue ou de chariots, vers les zones réservées par le port à cet effet.
- Une entreprise privée située dans la zone portuaire, Canto de Area, se charge de leur collecte et de leur valorisation ultérieure. Le personnel désigné est chargé de séparer les différents matériaux.
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont triés et compressés par l'entreprise pour être vendus dans le port. L'entreprise gère également les déchets de papier, de carton et de polystyrène.
- Le responsable de la communication et des relations extérieures de l'autorité portuaire est chargé de la communication sur la gestion des déchets.
- Quantité (kg) de filets : 866,5 t (2022) et 477,4 t (2023) et 191,08 t (2024).

CONTRAINTES

- Actuellement, le prix de vente des produits issus de la valorisation/recyclage des déchets plastiques de pêche, des filets, du polystyrène, du papier et du carton ne couvre pas les coûts de traitement associés à la valorisation dans les usines de transformation. Cela décourage la collecte des déchets plastiques en vue d'un traitement ultérieur.
- Les pêcheurs ne séparent pas toujours les déchets pêchés passivement des déchets de bord, ce qui entraîne des flux de déchets mixtes qui compliquent la caractérisation et la gestion des déchets.
- Utilisation inadéquate des conteneurs à déchets par les autres utilisateurs du port,

DESCRIPTION DU PORT

Cargaisons générales (papier, bois, fruits, acier), solides en vrac (céréales, farines et engrais), services aux navires (construction, réparation, carburant, huiles...), activité de pêche (fraîche et congelée), vente aux enchères de poisson.

Pratique de la pêche : 77 navires et bateaux (principalement côtiers, 12 chalutiers opérant dans les zones de pêche de la Grande Sole, 4 chalutiers côtiers et 8 opérant dans les eaux portugaises).

Débarquements : Sardine, chinchard, maquereau, bonite, araignée de mer, tourteau, crevette, langoustine, merlu, merlan, merlan bleu, calmar, lotte, rascasse, grondin, sole, seiche, poulpe, congre, raie...

PÊCHE PASSIVE AUX DÉCHETS

PRACTIQUES EXISTANTES

- Depuis 2009, le port est impliqué dans les projets "Fishing for litter" (FfL) en collaboration avec les flottes de pêche.
- Les pêcheurs, principalement les chalutiers, collectent et stockent les déchets sauvages à bord dans des big bags de 1m³. À l'arrivée au port, les pêcheurs déchargent les big bags et une entreprise fournissant des services portuaires les transporte jusqu'à la zone de stockage ou au compacteur, où ils sont stockés.
- La quantification, la caractérisation et la valorisation d'articles ou de fractions spécifiques sont effectuées par le personnel du projet lorsque leur collecte est liée à des projets FfL.
- Une fois le compacteur rempli, les déchets sont transportés par le gestionnaire des déchets vers l'usine de gestion.
- Le port rapporte les données sur les déchets marins par unité de volume.
- Quantité de déchets marins : 19,02 tonnes (2022), 18,6 tonnes (2023) et 13,5 tonnes (2024).



BONNES PRATIQUES & OBJECTIFS

- Plan de réception et de traitement des déchets accessible au public.
- Procédures de gestion des déchets et notifications effectuées conformément à la convention MARPOL.
- Longue tradition d'implication proactive dans les programmes « Fishing for Litter » liés aux projets (depuis 2009). Pendant les périodes où les projets ne sont pas couverts, le port maintient la collecte et la gestion des déchets opérationnelles.
- Le port met à disposition des zones et des équipements spécifiques pour la gestion des déchets de pêche.
- Le port rapporte annuellement les montants collectés/caractérisés au MITERD.

Objectifs:

- Améliorer la gestion des plastiques, des filets et du polystyrène en impliquant les fabricants grâce à la mise en œuvre des réglementations.
- Le port montre un grand intérêt à faciliter la mise en œuvre de la REP, mais des développements réglementaires et un soutien gouvernemental sont nécessaires.